



DESCRIPTIF DE LA PROCÉDURE D'ADMISSION

Pour chaque candidat, les pré requis doivent être respectés.

- Minimum 17 ans le jour de l'inscription
- Minimum 15 ans si inscription en conduite accompagnée

Les demandes d'inscription se font en amont avec la vérification des prérequis nécessaires et à la fourniture des documents administratifs obligatoires.

Pour les personnes souffrant de problèmes de santé, un contrôle médical auprès d'un médecin agréé par le préfet du département du lieu de résidence est obligatoire.

Pour la conduite, l'admissibilité à l'évaluation théorique est obligatoire afin de pouvoir passer l'évaluation pré-formatrice et commencer le parcours de formation.

En effet, une évaluation en amont sur la route avec un moniteur sera réalisée afin de proposer une réelle individualisation du parcours de formation.

L'évaluation de départ a lieu préalablement à la formation.

Il s'agit d'évaluer le volume d'heures prévisionnel de la formation pratique en fonction des aptitudes du candidat. Le minimum réglementaire est fixé à 20 heures.

L'évaluation se fait en voiture par le moniteur qui questionne et fait réaliser des exercices pour apprécier les aptitudes du candidat.